



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3142 — Mercredi 16 Juillet 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

OFFRE A PRIX FERME – OPF –

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING – PGH – : OFFRE A PRIX FERME -OPF-, DE PLACEMENT GARANTI ET D'ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE 2-5

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE CONCERNANT LES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 2ème TRIMESTRE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2008 5

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS – 6

SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE – STIA – 6

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – STAR – 6

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT– 7

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 8

COURBE DES TAUX 9

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS : BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS : FONDS COMMUN DE PLACEMENT FONDS D'AMORÇAGE « IKDAM I FCP »

AVIS DES SOCIETES

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING - PGH -

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la Société POULINA GROUP HOLDING PGH.

Dans le cadre du prospectus, la société PGH a pris les engagements suivants :

- Réserver un siège au conseil d'administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions PGH acquises dans le cadre de l'OPF et un autre siège sera réservé au profit d'un représentant des institutionnels étrangers détenteurs d'actions PGH acquises dans le cadre du Placement Garanti ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à la réglementation en vigueur. Ce comité pourra s'appuyer sur les travaux de la structure d'audit actuelle existante au niveau du « Groupe Poulina » qui sera intégralement transférée à PGH ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.

Aussi, les principaux actionnaires de PGH se sont engagés à ne pas céder au public, sur le marché, plus de 5% de leurs participations au capital de la société, sauf autorisation spéciale du CMF pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse et à ne pas développer une activité concurrente susceptible d'entraver la réalisation du business plan du « Groupe Poulina ».

Les engagements donnés en faveur des entités du « groupe La Paix » par les sociétés contrôlées par PGH « Groupe Poulina » seront annulés avant le 31/12/2008.

CARACTERISTIQUES ET MODALITES DE L'OPERATION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PGH tenue le 1er juillet 2008 a :

- approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis et a donné acte au Conseil d'Administration d'accomplir les formalités nécessaires en vue de cette introduction ;
- décidé d'augmenter le capital social de **150 000 000 dinars** à **166 670 000 dinars** par souscription en numéraire d'un montant de **16 670 000 dinars** par l'émission de **16 670 000 actions** au prix d'émission de **5,950 dinars l'action**, représentant un nominal de **1 dinar** et une prime d'émission de **4,950 dinars** à libérer intégralement à la souscription et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les caractéristiques et les modalités de l'opération ;
- décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Le Conseil d'Administration réuni le 1er juillet 2008 a fixé les modalités de l'opération d'introduction en bourse ainsi que les caractéristiques de l'opération d'augmentation du capital.

La Bourse a accordé en date du 07 juillet 2008 son accord de principe quant à l'admission des 166 670 000 actions de la société PGH au marché principal de la cote de la Bourse.

La Bourse a indiqué en date du 07 juillet 2008 que l'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

1. Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
2. Justification de l'existence de 200 actionnaires au moins, au plus tard le jour d'introduction ;
3. Justification de la diffusion dans le public de 10% du capital, au plus tard le jour d'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions PGH se fera au marché principal de la cote de la Bourse au **cours de 5,950 dinars l'action** et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Présentation de la société :

Dénomination : POULINA GROUP HOLDING -PGH-
Siège social : GP 1, Km 12 Ezzahra
Forme juridique : Société anonyme
Capital social : 150 000 000 Dinars et divisée en 150 000 000 actions, toutes nominatives de 1 Dinar de valeur nominale chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 150 000 000.

Constitution : La Société « Poulina Group Holding » (PGH) a été créée le 23 juin 2008 par l'apport des actions et parts sociales détenues, directement et/ou indirectement, principalement par les membres des familles fondatrices de « Poulina », au capital de 71 sociétés du « Groupe Poulina », à l'exception des participations détenues dans le capital des sociétés appartenant au sous-groupe « La Paix ».

Objet social : La société a pour objet:

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées en Tunisie et/ou à l'étranger.
- La prise de participation dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achat de titres ou droits sociaux ou en association...
- Assistance, étude, conseil, marketing et engineering financière, comptable et juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

Caractéristiques de l'opération

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché dans le cadre d'une **augmentation de capital** par voie de souscription publique de **16 670 000 actions** d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 10% du capital après la réalisation de ladite augmentation, au moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **7 325 530 actions** représentant 43,94% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis;
- Un **Placement Garanti** (Conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels étrangers non résidents et de directeurs opérant au niveau de l'ensemble des sociétés du « Groupe Poulina » de **9 344 470 actions** nouvelles (dont 1 176 470 actions réservées aux directeurs du « Groupe Poulina ») représentant 56,06% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS, AXIS Capital et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS, désigné comme établissement chef de file.
A cet effet, les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS, AXIS Capital et MAC SA ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (Suite)

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

En parallèle à cette offre, des actionnaires de la société « Poulina Group Holding » ont décidé de céder une partie de leurs actions existantes aux salariés du « Groupe Poulina » qui seront placées en comptes CEA (comptes d'épargne en action). Cette cession portera sur 478 505 actions PGH représentant 0,32% du capital de PGH avant augmentation de capital, au prix de 5,355 dinars l'action, soit avec une décote de 10% par rapport au prix de la présente OPF.

Les 478 505 actions offertes aux salariés du « Groupe Poulina » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS et centralisées auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procédera à la déclaration du résultat de ce placement.

Prix de l'offre

Le prix de l'offre à la souscription aux actions l'action « Poulina Group Holding » a été fixé à **5,950 dinars** tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

L'évaluation de l'action « Poulina Group Holding » a été effectuée par le cabinet AMC Ernst & Young sur la base des états financiers certifiés au 31/12/2007 des sociétés faisant partie du périmètre de l'évaluation, et sur la base de leurs Business plan de la période allant de 2008 à 2012.

Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action PGH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **5,950 Dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordres désirant souscrire à des actions PGH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt des demandes. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des demandes de souscription par les institutionnels étrangers désirant souscrire à des actions PGH dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

Période de souscription

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24/07/2008 au 06/08/2008 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 24/07/2008, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs institutionnels étrangers et des directeurs du « Groupe Poulina », le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 06/08/2008 inclus.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais les demandes de souscription d'actions PGH exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme. Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir sans frais les demandes de souscription d'actions PGH exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée aux comptes indisponibles suivants

- Compte n° 11 002 0002773 083 788 97 ouvert auprès de l'UBCI.
- Compte n° 08 003 0005132007820 90 ouvert auprès de la BIAT.
- Compte n° 04 000 010 4042 011967 76 ouvert auprès de Attijari bank.
- Compte n° 07 102 00 21 340 600398 24 ouvert auprès de AMEN BANK.
- Compte n° 03 135 120 0321 046181 ouvert auprès de la BNA.

Le placement des actions existantes au profit des salariés du « Groupe Poulina » sera réalisé exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs.

Date de jouissance

Les actions émises dans le cadre de cette offre portent jouissance à partir du 1er janvier 2008.

Catégories, Modalités et délais de délivrance des titres**a/ Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **7 325 530 actions** PGH à émettre en numéraire seront offertes, Cinq (5) catégories de demandes de souscription seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme:

Catégorie	Nature des demandes de souscription
Catégorie A	Demandes réservées aux personnes physiques, morales et institutionnels Tunisiens autres que les OPCVM (SICAV et FCP) désirant acquérir au minimum 33 601 actions (soit un minimum de 0,2MDt) et au maximum 833 500 actions (soit un maximum de 4,96MDt)
Catégorie B	Demandes réservées aux personnes physiques et morales Tunisiennes désirant acquérir au minimum 8 401 actions (soit un minimum de 0,05MDt) et au maximum 33 600 actions (soit un maximum de 0,2MDt)
Catégorie C	Demandes réservées aux personnes physiques et morales Tunisiennes désirant acquérir au minimum 1681 actions (soit un minimum de 0,01MDt) et au maximum 8 400 actions (soit un maximum de 0,05MDt)
Catégorie D	Demandes réservées aux personnes physiques Tunisiennes désirant acquérir au minimum 30 actions (soit un minimum de 179Dt) et au maximum 1 680 actions (soit un maximum de 10 000Dt)
Catégorie E	Demandes réservées aux OPCVM (SICAV et FCP) désirant acquérir au minimum 8 400 actions (soit un minimum de 0,05MDt) et au maximum 672 530 actions (soit un maximum de 4MDt)

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;

* A l'exclusion des directeurs du « Groupe Poulina » qui ont souscrit au niveau du placement garanti.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (Suite)

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 30 actions ni supérieur à 0,5% du capital social soit 833 350 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 8 333 500 actions pour les institutionnels. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en cinq (5) catégories :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant en Dt	Répartition en % du capital de PGH après augmentation	Répartition en % l'OPF
Catégorie A	4 132 000	24 585 400	2,48%	56,41%
Catégorie B	1 681 000	10 001 950	1,01%	22,95%
Catégorie C	504 000	2 998 800	0,30%	6,88%
Catégorie D	336 000	1 999 200	0,20%	4,59%
Catégorie E	672 530	4 001 554	0,40%	9,18%
Total	7 325 530	43 586 904	4,39%	100%

Le mode de satisfaction des titres se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A, B, C et E** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D puis E.

Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, de représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

b/ Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti, **9 344 470 actions** PGH à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels étrangers non résidents et aux directeurs du « Groupe Poulina » comme suit :

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (Suite)

Catégorie	Nombre d'actions	Répartition en % du Capital de PGH après augmentation	Répartition en % du Placement Garanti
Institutionnels étrangers non résidents	8 168 000	4,9%	87,41%
Directeurs du « Groupe Poulina »	1 176 470	0,71%	12,59%
Total	9 344 470	5,61%	100%

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse TUNISIE VALEURS, AXIS CAPITAL et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS, désigné comme établissement chef de file. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre, ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital de la société après augmentation de capital, soit 8 333 500 actions.

Transmission des demandes

A l'issue de l'opération de placement, l'établissement chef de file, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société TUNISIE VALEURS, établissement chef de file et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, la vérification de l'état relatif aux demandes de souscriptions données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre.

Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le jour de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacune d'elle.

Les actions PGH étant prises en charge par la STICODEVAM et inscrites sur ses comptes depuis le 04 juillet 2008 sous le code ISIN TN 000 570001 8, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière. Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux Intermédiaire en Bourse.

Contrat de liquidité :

Monsieur Abdelwaheb BEN AYED s'est engagé à consacrer 20 000 000 DT et 1 500 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions PGH. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur TUNISIE VALEURS.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 08-612 du 11 juillet 2008 est mis à la disposition du public auprès de l'intermédiaire introducteur TUNISIE VALEURS, de la société PGH et de tous les intermédiaires en Bourse.

2008 - AS - 669

COMMUNIQUE DU CMF**RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ¹, elles sont tenues, de :

- Communiquer au CMF et à la BVMT, des indicateurs sur leur activité selon le secteur auquel elles appartiennent, et ce, au plus tard 20 jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable ;
- Procéder à la publication de ces indicateurs sur le Bulletin Officiel du CMF et dans un quotidien paraissant à Tunis après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, dans le même délai.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 dudit règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice comptable 2008, au plus tard le 20 juillet 2008.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005 et du 12 juillet 2006.

2008 - AC - 25

ASSEMBLEES GENERALES

AVIS DES SOCIETES (suite)

**LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL
- AMS -**

Siège social : Place Ibn Khaldoun BP 63 - 4018 SOUSSE -

La Société Les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS» porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **mercredi 30 juillet 2008**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En Assemblée Générale Ordinaire, à 10h00 :**

- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2007 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

*** En Assemblée Générale Extraordinaire, à 11h00 :**

- Augmentation du capital en numéraire ;
- Amendement des statuts de la société ;
- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2008 - AS - 670

— *** —

**SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE
- STIA -**

Siège Social : ZI Sidi Abdelhamid - 4003 Sousse -

La Société Tunisienne d'Industrie Automobile - STIA - porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 28 juillet 2008 à 11H**, aux bureaux de la société, sis 19, rue de Turquie à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2007 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2007 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Questions diverses.

2008 - AS - 668

— *** —

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES**

- STAR -

Siège social : Square Avenue de Paris - 1025 Tunis -

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **samedi 26 juillet 2008 à 10H**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans (2008,2009 et 2010) ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Maintien du montant de l'indemnité des jetons de présence.

2008 - AS - 666

INDICATEURS D'ACTIVITE

TRIMESTRIELS

AVIS DES SOCIETES (suite)

**SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE
- SIPHAT -**

Siège social: Foundouk Choucha - 2013 Ben Arous -

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie - SIPHAT - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2008.

	2ème trim2008	2ème trim2007	1 ^{er} sem2008	1 ^{er} sem 2007	Exercice2007
I-Chiffre d'affaires					
<i>A-modèle officinal</i>					
formes sèches	1 632 266	1 673 811	3 286 563	3 293 928	6 302 371
formes pâteuses	1 135 375	1 201 780	2 260 908	2 501 660	4 765 127
formes liquides	1 790 118	1 869 532	3 585 688	3 322 360	6 535 856
TOTAL 1	4 557 759	4 745 123	9 133 159	9 117 948	17 603 354

B-modèle hospitalier

formes sèches	2 535 152	2 349 906	4 428 357	3 959 528	8 976 821
formes pâteuses	302 693	393 917	681 618	1 013 334	1 894 237
formes liquides	2 385 764	2 118 408	4 996 880	4 943 072	9 444 304
TOTAL2	5 223 609	4 862 231	10 106 855	9 915 934	20 315 362

C-export

	1 301 810	168 630	2 456 756	1 156 824	2 441 409
TOTAL3	1 301 810	168 630	2 456 756	1 156 824	2 441 409

TOTAL Chiffre d'affaires	11 083 178	9 775 984	21 696 770	20 190 706	40 360 125
---------------------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

II-production					
----------------------	--	--	--	--	--

A-modèle officinal

formes sèches	2 729 515	1 549 992	5 620 392	4 724 709	8 625 429
formes pâteuses	1 058 080	1 013 783	2 168 441	2 254 055	4 257 035
formes liquides	865 245	1 105 545	2 154 886	2 347 412	5 178 782
TOTAL 1	4 652 840	3 669 320	9 943 719	9 326 176	18 061 246

B-modèle hospitalier

formes sèches	2 292 998	2 176 645	3 999 076	3 780 192	8 448 423
formes pâteuses	292 161	364 105	551 191	906 858	1 617 993
formes liquides	2 751 405	2 275 172	5 366 009	5 110 278	9 948 383
TOTAL2	5 336 564	4 815 922	9 916 276	9 797 328	20 014 799

TOTAL valeur production	9 989 404	8 485 242	19 859 995	19 123 504	38 076 045
--------------------------------	------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

III-investissements	2 922 000	982 097	3 559 000	1 189 304	3 117 946
----------------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	------------------

Endettements	19 500 000	18 000 000	20 000 000	21 943 735	18 664 595
---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Chiffre d'affaires:

- le chiffre d'affaires a évolué de + 7,45% (+ 1,506 MDT) passant de 20,191 MDT pour le 1er semestre 2007 à 21,697 MD 1er semestre 2008

- le chiffre d'affaires réalisé (21,677 MDT) représente 52,92 % du chiffre d'affaires escompté au budget prévisionnel 2008 (41
- le chiffre d'affaires à l'export a évolué de manière substantielle (+ 112,36%) il est passé de 1,157 MDT au 1er semestr 2,457 MDT au 1er semestre 2008

Production :

- la valeur de la production a évolué de + 3,85% (0.737 MDT) passant ainsi de 19,123MDT pour le 1er semestre 2007 à 19,860 MDT pour le 1er semestre 2008

Investissements :

1/poursuite des travaux d'aménagement de l'espace industriel devant être mis à la disposition de la société créée en joint vent les laboratoires Pierre Fabre (coût du projet (3,8 MDT)

2/ lancement d'un bon de commande pour le revêtement des chaussées et des sols de la siphat pour 637.000 DT.

3/ lancement des bons de commande pour l'aquisition:

-d'équipements de préparation et de remplissage de solutés perfusables en flacons pour..... 2.049.831DT.

-d'une autoclave de stérilisation des flacons de solutés perfusables pour..... 658.969DT.

-et d'une banderoleuse de blisters pour..... 213.200DT.

Ressources humaines :

-stabilité des effectifs (750 agents au 31/12/2007 contre 744 agents au 30/06/2008)

-intensification des actions de formation continue.

AVIS DES SOCIETES (suite)

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des lilas - 1082 Tunis Mahrajène -

La Société Chimique ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2008.

	Indicateurs	Unités	2 ^{ème} Trimestre		Cumul du 01.01 au 30.06		Au	
			Année 2008	Année 2007	Année 2008	Année 2007	31/12/2007	
1	Production	t	35 800,000	35 115,000	72 435,000	69 180,000	142 270,000	
2	Livraisons de STPP	A l'export	t	35 238,400	27 091,300	66 098,250	55 445,700	127 542,000
		Sur le marché local	t	2 006,340	3 880,000	4 831,400	8 727,000	14 808,000
		Totales	t	37 244,740	30 971,300	70 929,650	64 172,700	142 350,000
3	Stock comptable STPP	t	/	/	1 848,975	5430,925	343,625	
4	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P ₂ O ₅	t	0,631	0,642	0,633	0,642	0,644
		NaOH	t	0,020	0,012	0,015	0,014	0,012
		Na ₂ CO ₃	t	0,728	0,750	0,734	0,750	0,746
		Total alcalis	t	0,566	0,575	0,566	0,576	0,572
		Charbon actif	kg	6,758	8,718	7,730	9,736	9,406
		Chlorate de Sodium	kg	1,620	2,278	1,436	1,648	1,504
		Poudre de fer	kg	0,419	0,541	0,442	0,593	0,548
		Calcaire	kg	2,376	5,184	3,179	5,504	4,533
		Eau Industrielle	m ³	2,573	2,626	2,506	2,625	2,604
		Eau osmosée	m ³	0,374	0,605	0,498	0,629	0,604
		Eau potable	m ³	0,148	0,157	0,144	0,163	0,158
		Electricité	kwh	187,664	187,729	182,974	189,016	186,883
	Gaz naturel	th	1 953,697	2 040,446	1 985,841	2 101,818	2 043,910	
5	Livraisons boues résiduelles	t	29 109,000	13 971,000	48 105,000	22 063,000	67 532,000	
6	Chiffre d'affaires STPP	A l'export	DT	61 880 612,429	23 198 222,817	105 062 036,527	46 664 791,049	107 625 200,958
		Sur le marché local	DT	2 498 173,640	3 066 745,752	6 830 834,976	6 823 925,374	12 013 520,062
		Total	DT	64 378 786,069	26 264 968,566	111 892 871,503	53 488 716,420	119 638 721,020
7	Chiffre d'affaires total	DT	67 432 159,332	26 693 324,212	116 381 037,882	54 155 265,574	122 322 360,343	
8	Achats	Acide phosphorique (H ₃ PO ₄)	t	22 674,082	23 407,654	44 942,522	43 773,347	91 172,809
		Lessive de soude (NaOH)	t	0,000	0,000	2 110,449	0,000	1 989,696
		Carbonate de sodium (Na ₂ CO ₃)	t	32 505,000	30 686,300	53 495,000	51 077,300	93 965,000
9	Endettement	CMT	DT	/	/	2 333 333,336	3 500 000,002	2 333 333,336
		CCT	DT	/	/	583 333,333	788 896,542	1 269 448,276
10	Investissements	DT	621 256,461	608 707,194	1 041 332,114	2 267 434,212	6 741 849,797	
11	Dotation aux Amortissements et aux provisions	DT	686 092,159	1 098 363,235	1 392 472,659	2 013 203,899	4 363 829,799	

Les faits saillants du deuxième trimestre 2008 sont :

- Les prix des matières premières continuent leur augmentation et particulièrement celui de l'acide phosphorique qui a enregistré des niveaux records jamais atteints auparavant, en effet contrairement à toute attente pour 492 US\$/t facturés en Décembre 2007, le Groupe Chimique Tunisien a facturé 1965 US\$/t en Juin 2008 et 2330 US\$/t en Juillet 2008.
- Les prix de ventes du STPP ont enregistré des augmentations importantes résultant de la répercussion des augmentations des prix des matières premières principales.
- La production a dépassé celle du premier semestre 2007 de 3 255 Tonnes.
- Les ventes ont atteint 70 929,650 tonnes au 30/06/2008 contre 64 172,700 tonnes au 30/06/2007.
- Projet de production de 100 000 tonnes/an de Sulfate de Sodium (Na₂SO₄) à Sebkhath Oum El Khialate au Gouvernorat de Tataouine : lancement d'une étude pour la détermination du schéma de financement optimal, lancement également de deux études techniques l'une portant sur l'étude d'impact sur l'environnement et la deuxième sur la confirmation des réserves exploitables du gisement.
- La visite d'une délégation chinoise de la Société NAFINE n'a pas permis de mettre au point un procédé de fabrication de Na₂SO₄ à partir de la saumure telle qu'elle serait extraite de Sebkhath Oum El Khialate. La Société Chimique ALKIMIA attend une réponse pour le 25 Juillet 2008 au plus tard.
- Les travaux de revamping de l'Unité de STPP de KIMIAL SpA à Annaba, en Algérie, se continuent et ne se termineraient pas avant Septembre/Octobre 2008.

Depuis l'AGO des Actionnaires du 2 Avril 2008 à Alger, l'Actionnaire ASMIDAL pose, à tort et contrairement aux dispositions du pacte d'Actionnaires et aux Statuts, un sérieux problème quant à la libération du Capital Social. L'Actionnaire Société Chimique ALKIMIA continue à essayer de trouver un compromis ou une solution à l'amiable, ce que rejette ASMIDAL.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 16 JUILLET 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,268%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,287%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,300%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,325%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,357%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,370%	1 006,641
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,552%	1 019,012
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,873%	1 003,545
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,136%		997,962
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,218%	1 059,833
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,256%	1 096,840
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,350%	1 033,174
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,620%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,740%		1 000,368
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		982,038

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 15/07/2008	LIQUIDATIVE du 16/07/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	123,460	123,476	2,433	2,01%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	101,765	101,776	*** 2,102	2,03%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	100,473	100,483	*** 2,051	2,00%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	102,976	102,987	*** 2,269	2,17%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	102,413	102,426	*** 2,532	2,42%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,710	102,723	*** 2,571	2,45%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	101,269	101,281	*** 2,319	2,25%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	101,129	101,141	*** 2,282	2,21%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	104,197	104,209	*** 2,310	2,18%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	102,970	102,983	*** 2,396	2,28%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	105,879	105,892	*** 2,475	2,29%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	101,932	101,944	*** 2,412	2,31%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	101,399	101,411	*** 2,349	2,26%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	104,125	104,135	*** 2,330	2,19%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	102,507	102,518	*** 2,368	2,27%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	104,064	104,075	*** 2,412	2,28%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	104,277	104,289	*** 2,307	2,17%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	102,386	102,396	*** 2,172	2,09%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	103,329	103,342	*** 2,404	2,28%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	102,434	102,448	*** 2,441	2,27%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	100,835	100,848	*** 2,655	2,55%
FINA O SICAV	FINACORP	-	101,794	101,817	1,817	1,82%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	101,999	102,005	2,005	2,01%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,121	1,122	0,020	1,81%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,624	10,626	0,227	2,18%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,218	10,219	*** 0,223	2,14%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	101,210	101,220	1,220	1,22%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,709	40,713	0,851	2,13%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,623	29,626	0,693	2,40%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	78,323	78,548	*** 5,355	7,24%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	96,324	96,829	*** 13,781	16,28%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	983,743	987,237	*** 133,621	15,36%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	70,169	70,540	*** 7,786	12,06%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	101,353	101,408	*** 2,891	2,81%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	60,943	61,068	*** 6,310	11,25%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	45,438	45,655	*** -0,160	-0,34%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	53,317	53,502	*** 6,447	13,30%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	94,970	95,063	*** 3,971	4,24%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,102	96,293	*** 8,907	10,00%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,060	13,072	*** 0,743	5,85%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	76,637	76,841	*** 9,606	14,16%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	186,550	186,467	*** 21,080	12,47%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	112,898	112,939	*** 3,379	2,97%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 409,427	1 415,215	*** 219,671	18,06%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 650,143	1 643,019	177,864	12,14%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 141,846	140,001	*** 9,856	7,44%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 135,838	134,936	*** 9,287	7,19%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 121,094	120,725	*** 7,114	6,00%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,602	1,591	0,195	13,97%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,395	1,389	0,094	7,26%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 977,664	8 722,390	*** -20,168	-0,23%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	10,995	11,015	*** 0,756	7,14%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,891	11,928	*** 1,510	14,14%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,496	13,539	*** 2,816	25,88%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,509	12,582	*** 2,349	22,28%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 104,122	102,956	*** 5,369	5,35%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 108,881	108,164	7,434	7,38%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 107,691	107,045	6,164	6,11%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,720	13,779	3,204	30,30%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 050,651	1 048,098	29,077	2,85%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 429,402	5 393,116	393,116	7,86%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 103,364	103,411	3,411	3,41%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 102,450	100,860	0,860	0,86%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 042,368	1 040,629	40,629	4,06%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	103,926	104,110	4,110	4,11%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	491,244	493,707	-6,293	-1,26%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Siège social : Avenue Mohamed V 1073 Tunis Montplaisir

La Banque de Financement des PME publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 juillet 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Nasser KADRI (IFC) et M Mohamed Néji HERGLI (FAC).

BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, au 31 décembre	Notes	2 007	2006 ^(*)
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	257 598	9 006
Créances sur les établissements bancaires	2	38 293 902	25 447 635
Créances sur la clientèle	3	15 058 376	3 902 458
<i>a- Concours à la clientèle</i>		12 109 111	3 902 458
<i>b- Crédits sur ressources spéciales</i>		2 949 265	-
Portefeuille commercial		-	-
Portefeuille d'investissement		-	-
Valeurs immobilisées	4	485 110	481 077
Autres actifs	5	685 737	612 693
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		17 441	11 884
<i>b- Autres</i>		668 296	600 809
Total de l'actif		54 780 724	30 452 870
P A S S I F			
Banque centrale, CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		-	3 621
Dépôts de la clientèle	6	3 045	4 500 000
Emprunts et ressources spéciales	7	2 906 062	-
Autres passifs	8	1 669 912	834 980
<i>a- Provisions pour passifs et charges</i>		29 310	-
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		749 556	637 959
<i>c- Autres</i>		891 046	197 021
Total du passif		4 579 020	5 338 600
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		50 000 000	25 000 000
Réserves		33 091	7 766
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		81 178	47 545
Résultat de l'exercice		87 435	58 958
Total des capitaux propres	9	50 201 704	25 114 269
Total passif et capitaux propres		54 780 724	30 452 870

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, au 31 décembre

	Notes	2 007	2006 ⁽¹⁾
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données		-	-
Crédits documentaires		-	-
Actifs donnés en garantis		-	-
		-	-
Total des passifs éventuels		-	-
ENGAGEMENTS DONNES			
	10		
Engagements de financement donnés		83 034 970	52 747 475
a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés		8 920 144	5 741 475
b - Crédits notifiés et non engagés		70 626 666	47 006 000
c - Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs		3 488 159	-
Engagements sur titres		-	-
		-	-
Total des engagements donnés		83 034 970	52 747 475
ENGAGEMENTS RECUS			
	11		
Engagements de financement reçus		1 044 970	709 196
Garanties reçues		15 855 138	5 477 550
a - Garanties reçues de l'Etat		270 825	-
b - Garanties reçues des établissements de crédit et des entreprises d'assurance		6 734 672	1 646 731
b - Garanties reçues de la clientèle		8 849 640	3 830 819

⁽¹⁾ Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DE RESULTAT DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 007	2006 ^(*)
Intérêts et revenus assimilés	12	2 458 113	1 257 971
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		1 620 562	1 131 546
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		837 551	126 425
Commissions	13	514 633	403 375
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille investissement		-	-
Total des produits d'exploitation bancaire		2 972 745	1 661 346
Intérêts encourus et charges assimilées	14	(22 229)	(544)
Commissions encourues	15	(10 954)	(984)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Total des charges d'exploitation bancaire		(33 183)	(1 528)
Produit net bancaire		2 939 563	1 659 818
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	16	(325 534)	(12 834)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		-	-
Autres produits d'exploitation	17	200	1 450
Frais de personnel	18	(1 582 564)	(1 044 294)
Charges générales d'exploitation	19	(641 839)	(419 158)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	20	(166 269)	(94 276)
Résultat d'exploitation		223 555	90 705
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		-	-
Résultat avant impôt		223 555	90 705
Impôt sur les bénéfices	21	(136 120)	(31 747)
Résultat net de l'exercice		87 435	58 958

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 007	2006 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 348 272	1 243 827
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(25 643)	(7 134)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-	-
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(10 933 674)	(3 715 631)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		(4 496 955)	4 500 000
6- Titres de placement		-	-
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(1 599 682)	(1 105 831)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		200	1 450
9- Impôt sur les sociétés		(33 515)	(56 587)
		<u>(14 740 996)</u>	<u>860 093</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(155 894)	(270 411)
		<u>(155 894)</u>	<u>(270 411)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
1- Emission d'actions		25 000 000	9 249 995
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		2 903 466	-
5- Dividendes versés		-	-
		<u>27 903 466</u>	<u>9 249 995</u>
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		<u>13 006 576</u>	<u>9 839 677</u>
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	22	25 405 385	15 565 708
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	22	38 411 961	25 405 385

⁽¹⁾ Données retraitées à des fins comparatives

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du ministre des finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer

Son siège social, est sis à l'Avenue Mohamed V Monplaisir 1002 Tunis.

Le capital social est fixé à 50 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
<i>Etat Tunisien</i>	2 999 998	29 999 980	59,96%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	20%
Groupe Chimique Tunisien	500 000	5 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	300 000	3 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	4%
Société Tunisienne de Garantie	1	10	0,02%
Président Directeur Général de la BFPME	1	10	0,02%
Total Général	5 000 000	50 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Faits marquants de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 :

L'exercice clos le 31 Décembre 2007, a été marqué par les faits suivants :

- 2.1-** Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2007 la somme de 98 093 346 DT (dont 83 034 970 DT hors bilan) contre 56 649 933 DT (dont 52 747 475 DT), enregistrant ainsi un accroissement de 73,16%.
- 2.2-** La Banque a commencé à consentir, en 2007, des concours imputés sur les ressources spéciales d'origine extérieure (lignes italienne et espagnole) dont l'engagement bilantiel et extra-bilantiel s'élève, respectivement, au 31 décembre de la même année, à 2 588 165 DT et 1 007 170 DT.
- 2.3-** La Banque a, également, commencé à consentir, en 2007, des concours imputés sur les ressources spéciales d'origine budgétaire (FOPRODI) dont l'engagement bilantiel et extra-bilantiel s'élève, respectivement, au 31 décembre de la même année, à 361 100 DT et 37 800 DT.

Note 3. Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2007, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Banque pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents :

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat lors de la notification de l'approbation du financement au promoteur. Les créances, en découlant, jugées douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

(c-2)- Provisions sur prêts :

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains
B3- Actifs préoccupants
B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la Banque correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

(c-3)- *Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents :*

Le portefeuille-titres est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

Portefeuille d'investissement

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable, est estimée utile à l'activité de la Banque mais non détenus à des fins de contrôle.
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que la banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction :

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Titres de placement :

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

(c-4)- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

(c-5)- Immobilisations et autres actifs non courants :

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la Banque sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

▪ Logiciels	33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Matériel informatique (*)	33%
▪ Equipements de bureau	10%
▪ Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Antérieurement à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, le matériel informatique était amorti selon le mode dégressif en appliquant au taux linéaire de 15% un coefficient de dégressivité de 2,5. Un changement d'estimation est intervenu au cours de l'exercice 2007, et a consisté à choisir comme rythme de consommation des avantages économiques associés au matériel informatique le mode linéaire sur une durée d'utilité de trois ans à partir de la date de mise en service. Ce changement d'estimation a été appliqué prospectivement.

(c-6)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5. Reclassements à des fins de présentation comparative :

Certains postes des états financiers publiés au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 ont été retraités pour tenir compte des reclassements suivants :

Etat financier	Désignation du compte	Solde 2006	Ancien poste	Nouveau poste
Bilan	Dépôts en compte du fonds d'amorçage	(4 500 000)	Autres Passifs	Dépôts de la clientèle
	Commissions d'étude et de gestion à recevoir	571 781	Concours à la clientèle	Autres Actifs
	Provision sur commissions d'étude et de gestion à recevoir	(12 834)	Concours à la clientèle	Autres Actifs
	TVA collectée	(104 232)	Autres Passifs	Autres Actifs
	TFP dûe	(1 241)	Autres Passifs	Autres Actifs
	Impôt sur les sociétés dû	26 804	Autres Passifs	Autres Actifs
Etat de Résultat	Autres frais bancaires	150	Intérêts encourus et charges assimilées	Commissions encourues
	Cotisations STICODEVAM	833	Charges générales d'exploitation	Commissions encourues
	Contribution 26-26	1 032	Charges générales d'exploitation	Frais de personnel
	Habillement du personnel	1 944	Charges générales d'exploitation	Frais de personnel
	Frais de restauration du personnel	13 311	Charges générales d'exploitation	Frais de personnel
	Commission d'engagement	(24 025)	Commissions	Intérêts et revenus assimilés
	Transfert de charges	(7 670)	Autres produits d'exploitation	Charges générales d'exploitation
	Ristourne TFP	(3 338)	Autres produits d'exploitation	Charges générales d'exploitation
	Frais de personnel liés à une modification comptable	(91 335)	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	Frais de personnel

Note 6. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

6-1- Notes au bilan :

1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'élève à 257 598 DT au 31 décembre 2007 contre 9 006 DT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

	2007	2006
Caisse	122	77
Avoirs, en dinars, à la BCT	257 476	8 929
Total	257 598	9 006

2- Créances sur les établissements bancaires :

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 38 293 902 DT au 31 décembre 2007 contre 25 447 635 DT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

	2007	2006
Placements sur le Marché Monétaire et créances rattachées	38 139 539	25 447 635
Créances sur les établissements bancaires	154 363	-
Total	38 293 902	25 447 635

3- Créances sur la clientèle :

Au 31 Décembre 2007, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 15 058 376 DT contre un solde net de 3 902 458 DT au 31 Décembre 2006 se détaillant comme suit :

	2007	2006
Créances sur ressources ordinaires	12 150 650	3 902 458
• Principal à échoir	11 378 036	3 825 044
• Impayés en principal	478 805	11 249
• Impayés en intérêts	264 555	52 404
• Commissions d'engagement impayées	29 254	13 761
Créances sur ressources spéciales	2 949 265	-
• Principal à échoir	2 903 466	-
• Impayés en intérêts	36 602	-
• Commissions d'engagement impayées	9 197	-
Total brut des créances sur la clientèle	15 099 915	3 902 458
A déduire couverture		
• Provisions	(23 504)	-
• Agios réservés	(18 035)	-
Total net des créances sur la clientèle	15 058 376	3 902 458

Le détail des engagements bilantiels et extra-bilantiels de la Banque envers sa clientèle se présente comparativement comme suit :

	Créances courantes (*)		Créances non performantes (**)		Total	
	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006
Créances sur la clientèle	14 750 880	3 902 458	349 036	-	15 099 915	3 902 458
Lettres d'engagement	3 488 159	-	-	-	3 488 159	-
Crédits notifiés, engagés et non utilisés	8 920 144	5 741 475	-	-	8 920 144	5 741 475
Crédits notifiés et non engagés	70 626 666	47 006 000	-	-	70 626 666	47 006 000
Total Brut des engagements	97 785 850	56 649 933	349 036	-	98 134 885	56 649 933
Provisions	-	-	(23 504)	-	(23 504)	-
Agios réservés	-	-	(18 036)	-	(18 036)	-
Total couverture	-	-	(41 539)	-	(41 539)	-
Total Net des engagements	97 785 850	56 649 933	307 496	-	98 093 346	56 649 933

(*) Créances classées A et B1.

(**) Créances classées B2, B3 et B4.

4- Valeurs immobilisées :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2007 une valeur nette comptable de 485 110 DT contre 481 077 DT au 31 Décembre 2006. Le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Logiciels	Matériel de transport	Matériel Informatique	Matériel de bureau	A.A.I	Site Web en cours	Total
Coût d'acquisition							
+ En début de l'exercice	54 748	179 570	132 299	131 889	104 366	7 375	610 246
+ Acquisitions	11 300	-	11 805	52 016	11 058	-	86 180
+ Régularisation du coût	5 907	32 323	10 479	17 832	14 397	540	81 477
- Sorties	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice	71 955	211 892	154 582	201 737	129 822	7 915	777 904
Amortissement							
+ En début de l'exercice	23 556	52 146	40 632	3 698	9 137	-	129 169
+ Dotations de l'exercice	22 627	50 414	58 245	18 631	13 708	-	163 624
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice	46 183	102 559	98 877	22 329	22 845	-	292 793
VNC au 31/12/2007	25 772	109 333	55 705	179 408	106 977	7 915	485 110
VNC au 31/12/2006	31 192	127 424	91 667	128 190	95 229	7 375	481 077

5- Autres actifs :

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2007 à 685 737 DT contre 612 693 DT à fin 2006, soit une augmentation nette de 73 044 DT détaillée comme suit :

	2007	2006
Comptes d'attente et de régularisation	17 441	11 884
• Charges constatées d'avance	10 450	11 884
• Produits à recevoir	6 991	-
Autres débiteurs	668 296	600 809
• Commissions d'étude et de gestion à recevoir	640 310	558 947
- Encours brut	833 395	571 781
- Provisions pour dépréciation	(193 084)	(12 834)
• Personnel	22 788	6 204
• Etat, impôts et taxes	11	31 439
- Crédit de TVA	-	29 342
- Crédit de TFP	11	2 097
• Débiteurs divers	3 686	74
• Charges reportées	1 500	4 145
Total	685 737	612 693

6- Dépôts de la clientèle :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2007 la somme de 3 045 DT contre 4 500 000 DT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi:

	2007	2006
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	1 565	4 500 000
Dépôts du Fonds d'amorçage	1 480	-
Total	3 045	4 500 000

7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales ont atteint 2 906 062 DT au 31 Décembre 2007 contre une valeur nulle au 31 Décembre 2006 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre 2006	Au 31 Décembre 2007		
		Tirages	Rembours.	Solde
Ressources spéciales d'origine extérieure (1)	-	2 542 366	-	2 542 366
Ligne italienne	-	2 393 091	-	2 393 091
Ligne espagnole	-	149 275	-	149 275
Ressources spéciales d'origine budgétaire (2)	-	361 100	-	361 100
FOPRODI	-	361 100	-	361 100
Dettes rattachées aux ressources spéciales (3)	-	-	-	2 596
Total (1)+(2)+(3)	-	2 903 466	-	2 906 062

8- Autres passifs :

Les autres comptes du passif ont atteint 1 669 912 DT à fin 2007 contre 834 980 DT à fin 2006, soit une augmentation de 834 932 DT ainsi détaillée:

	2007	2006
Provisions pour passifs et charges	29 310	-
Comptes d'attente et de régularisation	749 556	637 959
• Dons à payer à l'amicale de la BFPME	20 000	-
• Loyers à payer	270 000	180 000
• Jetons de présence à payer	120 000	80 000
• Congés et primes à payer au personnel recruté	157 402	94 244
• Congés et primes à payer au personnel détaché	115 101	167 208
• Autres charges à payer	67 053	116 507
Autres créditeurs	891 046	197 021
• Fournisseurs	94 980	132 533
• Personnel	271	-
• Etat, impôts et taxes (*)	279 765	18 163
• Organismes de sécurité sociale	36 596	42 798
• Créditeurs divers (**)	479 434	3 527
Total	1 669 912	834 980

(*) Les dettes d'impôts et taxes exigibles se présentent au 31 Décembre 2007 et au 31 Décembre 2006 comme suit :

	2007	2006
TVA à payer	155 025	-
Impôt sur les sociétés à payer	107 548	4 942
Retenues à la source	15 579	12 147
TCL à payer	799	453
Contribution au FOPROLOS à payer	814	621
Total	279 765	18 163

(**) Les créiteurs divers se présentent au 31 Décembre 2007 et au 31 Décembre 2006 comme suit :

	2007	2006
STB, dette au titre des rémunérations dues au personnel détaché	451 317	-
BCT, dette au titre des rémunérations dues au personnel détaché	25 243	-
Autres créiteurs divers	2 874	3 527
Total	479 434	3 527

9- Capitaux propres :

Les capitaux propres ont passé de 25 114 269 DT au 31 Décembre 2006 à 50 201 704 DT au 31 Décembre 2007.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Réserves légalés	Réserves pour Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2006	25 000 000	2 766	5 000	47 545	58 958	25 114 269
Libération de la moitié du capital	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000
Affectations des résultats accumulés en réserves	-	5 325	20 000	33 633	(58 958)	-
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2007	-	-	-	-	87 435	87 435
Solde au 31 décembre 2007	50 000 000	8 091	25 000	81 178	87 435	50 201 704

6-2- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

10- Engagements donnés :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	2007	2006
Crédits notifiés, engagés et non utilisés	8 920 144	5 741 475
• Sur ressources ordinaires	8 863 957	5 032 279
• Sur ressources spéciales d'origine extérieure	19 387	709 196
• Sur ressources spéciales d'origine budgétaire	37 800	-
Crédits notifiés et non engagés	70 626 666	47 006 000
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC et des fournisseurs	3 488 159	-
Total	83 034 970	52 747 475

11- Engagements reçus :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	2007	2006
Engagements de financement reçus	1 044 970	709 196
• Sur ligne italienne	156 445	709 196
• Sur ligne espagnole	850 725	-
• Sur ressources du FOPRODI	37 800	-
Garanties reçues	15 855 138	5 477 550
• Prise en charge par l'Etat du risque de non recouvrement sur dotations FOPRODI	270 825	-
• Garanties reçues des établissements de crédit et des entreprises d'assurance	6 734 672	1 646 731
• Garanties reçues de la clientèle	8 849 640	3 830 819

6-3- Notes à l'Etat de Résultat :**12- Intérêts et revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 2 458 113 DT au cours de 2007 contre 1 257 971 DT au cours de 2006 se détaillant comme suit:

	2007	2006
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 620 562	1 131 546
• Intérêts des placements sur le marché monétaire	1 618 356	1 131 062
• Intérêts des comptes débiteurs	2 206	484
Opérations avec clientèle	837 551	126 425
• Intérêts des crédits à long et moyen terme	743 987	102 400
- Intérêts conventionnels des crédits sur ressources ordinaires	694 855	102 400
- Intérêts conventionnels des crédits sur ressources spéciales	48 137	-
- Intérêts de retard	996	-
• Commissions assimilées à des intérêts	93 564	24 025
- Commissions d'engag. des crédits sur ressources ordinaires	74 413	24 025
- Commissions d'engag. des crédits sur ressources spéciales	13 090	-
- Commissions/lettres d'engag en couverture de CREDOC	6 061	-
Total	2 458 113	1 257 971

13- Commissions :

Les commissions totalisent 514 633 DT en 2007 contre 403 375 DT en 2006 se détaillant comme suit:

	2007	2006
Commissions d'étude et de gestion	503 980	403 375
Commissions de gestion du FOPRODI	3 611	-
Commissions de dépositaire	6 992	-
Autres commissions	50	-
Total	514 633	403 375

14- Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 22 229 DT à fin 2007 contre un montant de 544 DT à fin 2006 se détaillant ainsi:

	2007	2006
Intérêts sur ressources spéciales	22 229	-
Intérêts des comptes créditeurs	-	544
Total	22 229	544

15- Commissions encourues :

Les commissions encourues de l'exercice ont atteint à fin 2007 un montant de 10 954 DT contre un montant de 984 DT à fin 2006 se détaillant ainsi :

	2007	2006
Cotisations STICODEVAM	10 885	833
Commissions des comptes créditeurs	60	151
Commissions encourues liées à une modification comptable	9	-
Total	10 954	984

16- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif :

Cette rubrique totalisant au 31 Décembre 2007 la somme de 325 534 DT contre 12 834 DT au 31 Décembre 2006, se détaille comme suit :

	2 007	2 006
- Dotations aux provisions pour encours douteux	(23 504)	-
- Dotations aux provisions sur commissions à recevoir	(180 250)	(12 834)
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	(29 310)	-
- Pertes sur créances	(92 470)	-
+ Reprises sur provisions pour créances douteuses	-	-
+ Récupération de créances antérieurement passées en pertes	-	-
Total	(325 534)	(12 834)

17- Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2007 un montant de 200 DT contre un montant de 1 450 DT en 2006 détaillé ainsi :

	2007	2006
Produit des ventes de cahiers des charges	200	1 450
Total	200	1 450

18- Frais de personnel :

Les frais du personnel totalisent un montant de 1 582 564 DT à fin 2007 contre 1 044 294 DT à fin 2006 et se détaillent comme suit :

	2007	2006
Traitements, salaires et primes du personnel recruté	765 057	436 535
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	701 520	551 110
Charges sociales légales	89 055	41 393
Autres charges du personnel	26 853	15 255
Charges de personnel liées à une modification comptable	79	-
Total	1 582 564	1 044 294

19- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2007 un montant de 641 839 DT contre un montant de 419 158 DT à fin 2006 et se détaillant comme suit:

	2007	2006
Locations	90 000	90 000
Missions et réceptions	65 140	24 211
Transport et déplacement	26 235	13 123
Primes d'assurance	29 385	10 822
Jetons de présence	40 000	40 000
Dons et subventions accordés	59 500	8 456
Impôts et taxes	29 851	11 276
Fournitures diverses et autres services extérieurs	275 749	221 271
Charges générales d'exploitation liées à une modification comptable	25 980	-
Total	641 839	419 158

20- Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations :

Les dotations aux amortissements et aux résorptions constituées au titre de l'exercice clos le Décembre 2007 totalisent la somme de 166 269 DT contre 94 276 DT au 31 Décembre 2006. Leur détail peut être présenté comme suit :

	2007	2006
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	20 549	17 982
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	122 362	73 650
Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	20 714	-
Dotations aux résorptions des charges reportées	2 644	2 644
Total	166 269	94 276

21- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève au 31 Décembre 2007 à 136 120 DT contre 31 747 DT au 31 Décembre 2006. Le tableau de détermination du résultat fiscal de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 se présente, en millimes, comme suit :

RESULTAT NET DE L'EXERCICE (Code B/P)

B 8 7 4 3 5, 0 6 4

I. REINTEGRATIONS

- L'impôt sur les sociétés
- Dons et subventions excédentaires
- Cadeaux et frais de réception excédentaires
- Jetons de présence ne correspondant pas à un remboursement de frais
- Taxe sur les voyages
- Provision pour risques et charges
- Provision pour dépréciation des créances douteuses
- Modifications comptables
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature

136 120,250
52 959,274
852,752
40 000,000
1 140,000
29 310,182
203 753,876
41 018,327
79,307

TOTAL DES REINTEGRATIONS

5 0 5 2 3 3, 9 6 8

II. DEDUCTIONS

- Plus-value sur cession des actions
- Dividendes
- Intérêts des dépôts et titres en devises et en dinars convertibles
- Reprises sur provisions non admises en déduction initialement
- Autres déductions (1)

-
-
-
-
-

TOTAL DES DEDUCTIONS**RESULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS ET IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES (Code B/P)**

B 5 9 2 6 6 9, 0 3 2

● Déduction des provisions (calculée sur le résultat fiscal de l'exercice avant imputation des reports déficitaires et amortissements réputés différés):

- Provisions pour dépréciation des créances douteuses

2 0 3 7 5 3, 8 7 6

- Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse

RESULTAT FISCAL APRES PROVISIONS ET AVANT IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES (Code B/P)

B 3 8 8 9 1 5, 1 5 6

Pour les entreprises déficitaires ou ayant des reports déficitaires**A réintégrer: Dotations aux amortissements de l'exercice****● RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE**

A déduire dans l'ordre:

- Reports déficitaires ordinaires

- Amortissements de l'exercice

- Amortissements réputés différés

● RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE

B 3 8 8 9 1 5, 1 5 6

● Impôt sur les sociétés dû au taux de 35%

136 120,250

6-4- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :**22- Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, comme suit :

	Début	Fin
+ Caisse	77	123
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8 928	257 476
+ Créances sur les établissements bancaires	(3 621)	154 363
+ Placements sur le marché monétaire	25 400 000	38 000 000
Total	25 405 385	38 411 961

Note 7. Résultat par action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2006</u>
Résultat net (en DT)	87 435	58 958
Nombre d'actions ordinaires	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	<u>0,017</u>	<u>0,012</u>

Le résultat de base par action ainsi déterminé est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 8. Assistance technique de l'Union Européenne à la BFPME :

Dans le cadre du Programme de Modernisation Industrielle (PMI) et du Programme d'Appui à l'Accord d'Association (P3A), la BFPME a bénéficié de l'assistance et du financement de l'union européenne de plusieurs actions de développement stratégique de la Banque, telles que :

- Assistance à la définition de la politique générale ;
- Conception de l'organisation cible ;
- Assistance technique pour la conception et l'appui à la mise en place du système d'information de la Banque ;
- Appui institutionnel à la Banque en vue d'asseoir et consolider ses activités opérationnelle dans le cadre du projet de jumelage avec l'institution financière finlandaise FINNVERA ;
- Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité ISO 9001.

Ces aides et subventions ne sont pas caractérisées par un transfert de ressources au profit de la Banque et, par conséquent, ne font pas l'objet d'un traitement comptable mais justifient, qu'une information soit divulguée, à leur sujet, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 12 relative aux subventions publiques.

Note 9. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Juin 2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions de l'article 269 du code des sociétés commerciales, notre rapport sur les comptes de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ce rapport comporte l'expression, par nous, de deux opinions divergentes présentées successivement ci-après.

Tunis, le 30 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

I.F.C

Nasser KADRI

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

1- Rapport I.F.C:

Tunis le 30 juin 2008

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**OBJET : RAPPORT GENERAL DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la «Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises» tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons audité les états financiers de la «Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises» arrêtés au 31 décembre 2007 présentant un total actif net de 54.780.724 DT et un résultat net de 87.435 DT. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

II- BASE DE NOTRE OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et les termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

III- OPINION

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la «Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises» ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, que nous avons décelé des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances ont été développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2007.

Tunis le 30 juin 2008

Le Co-Commissaire aux Comptes

I.F.C

Nasser KADRI

2- Rapport F.A.C**RAPPORT GENERAL DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007****MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E** arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 54.780.724 DT et un bénéfice net de 87.435 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception de la limitation évoquée au paragraphe 6 ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6- Notre appréciation des risques liés aux engagements de la Banque a été limitée par l'indisponibilité d'une évaluation exhaustive des hypothèques reçues de la clientèle, une indisponibilité qui impactait, en outre, le caractère complet des informations fournies, en hors bilan, sur les garanties reçues.

7- Les conditions financières liées au montage et à la mise en place des engagements contractés par la BFPME prévoient la perception d'une commission "flat" dite commission d'étude et de gestion.

Cette commission rémunère la contrepartie d'une prestation de service élémentaire liée à la mise en place d'un engagement. Elle est prise en compte, en résultat, lors de la notification de l'approbation du financement au promoteur.

Le rattachement du fait générateur de comptabilisation, en résultat, de la dite commission, au moment de la notification, n'est pas, à notre avis, justifié. Sur la base de la seule notification d'approbation, la perception du revenu demeure, en effet, éventuelle et non acquise à la Banque puisque tributaire d'un événement futur et incertain dont la survenance échappe à son contrôle, à savoir, l'acceptation par le promoteur de toutes les conditions financières stipulées au contrat, acceptation qui ne peut être établie, à notre avis, qu'à l'occasion de la signature, par le promoteur, du contrat de prêt.

Le non rattachement des dites commissions au moment de l'échange de consentement entre la Banque et l'emprunteur établi par la signature du contrat de prêt, a eu pour effet de :

- Situer le résultat avant impôt de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, au-delà de son niveau réel à hauteur de 41.456 DT résultant d'une part de la majoration induite des commissions inscrites parmi les produits d'exploitation bancaires de 314.177 DT et d'autre part de l'effet cumulé du provisionnement de certaines créances jugées douteuses liées à la prise en compte anticipée des commissions d'étude et de gestion pour 180.250 DT et de l'abandon, en 2007, de certaines créances consécutif à l'annulation d'approbations de financement décidées lors des exercices antérieurs pour 92.470 DT.
- Majorer indûment les capitaux propres d'ouverture de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, à hauteur de 471.726 DT dont 158.459 DT imputables à l'exercice 2005 et ce compte non tenu de l'effet de l'impôt sur les sociétés.
- Porter les créances inscrites parmi les autres actifs de la Banque au-delà de leur niveau réel à concurrence de la valeur nette comptable des commissions d'étude et de gestion à recevoir, soit 640.310 DT,
- Surévaluer les autres passifs de la Banque à hauteur de la TVA indûment collectée au titre des dites commissions pour 127.128 DT.

8- A notre avis, sous réserve de ce qui est indiqué aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, les états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter une telle efficacité et signalées dans notre rapport relatif au contrôle interne tel que communiqué à la Direction Générale de la Banque. Les défaillances majeures se résument comme suit :

- L'absence d'un système d'information garantissant la célérité de production et le traitement approprié des flux d'informations nécessaires au bon déroulement des activités de la Banque ;
- La non intégration de l'application informatique relative à la gestion des crédits avec celle dédiée à la comptabilité, impliquant une redondance de traitement, une saisie multiple et, parfois, une discordance entre les informations produites ;
- L'absence de sécurités informatiques suffisantes garantissant la sauvegarde de l'infrastructure informationnelle de la Banque.

3- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications nécessaires relatives à la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur et n'avons pas d'observations à formuler à ce titre, à l'exception de la non signature et du non dépôt, par la Banque, du cahier des charges auprès du C.M.F comme prévu par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 30 juin 2008

Le Co-Commissaire aux Comptes

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Au courant de l'exercice 2007, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune opération spéciale, régie par les dispositions de l'article sus indiqué.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération entrant dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Tunis, le 30 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

I.F.C

Nasser KADRI

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

FONDS D'AMORÇAGE IKDAM I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement fonds d'amorçage IKDAM I FCP" pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admise en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'obtenir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2007 font apparaître un total du bilan de 994 962 dinars, un actif net de 961 037 dinars et une perte de 38 962 dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Opinion sur les comptes annuels :

A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du "Fonds d'Amorçage IKDAM I FCP" ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Vérification et informations spécifiques :

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

AUTRES INFORMATIONS

Structure de l'actif

Le fonds IKDAM I a été constitué en 2007, il est entré en activité au cours du premier semestre. L'article premier du décret n°2005-2603 stipule que les actifs du fonds d'amorçage doivent être constitués au mois de 50% de participation au capital d'entreprises innovantes telle que précisées par la loi n° 2005-58.

L'article 3 du même décret fixe un délai de quatre ans pour réaliser cette proportion de 50% des actifs. En 2007 (Première année d'activité) ce seuil n'a pas encore été atteint.

Avertissements

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.
- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porte feuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

**Le Commissaire aux Comptes
HAMMI Lotfi**

BILAN AU 31/12/2007 (Montants exprimés en dinar)

	NOTES	31/12/2007
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille- titres</u>	AC1	<u>250 600,000</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1-a	250 600,000
Obligations et valeurs assimilées		0,000
Autres valeurs		0,000
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	AC2	<u>722 880 ,201</u>
Placements monétaires		0,000
Disponibilités	AC2-b	722 880 ,201
<u>Créances d'exploitation</u>	AC3	<u>21 482,141</u>

Autres actifs			0,000
	TOTAL ACTIF		994 962,342
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		PA1	27 350,920
Autres créditeurs divers		PA2	6 573,677
	TOTAL PASSIF		33 924,597
ACTIF NET			
Capital		CP1	961 037,745
Somme distribuables		CP2	
Sommes distribuables des exercices antérieurs			0,000
Sommes distribuables de l'exercice			0,000
	ACTIF NET		961 037,745
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		994 962,342

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2007
(Montants exprimés en dinar)

	NOTES	31/12/2007
Revenus du portefeuille- titres		1 750,000
a- Dividendes	PR1	1 750,000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000
c- Revenus des autres valeurs		0,000
Revenus des placements monétaires	PR2	21 482,141
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 232,141
Charges de gestion des placements	CH1	(26 866,109)
REVENU NET DES PLACEMENTS		-3 633,968
Autres produits		0,000
Autres charges	CH2	(7 328,287)
RESULTAT D'EXPLOITATION		-10 962,255
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		0,000
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000
Variation plus au moins values potentielles/titres		-28 000,000
Plus au moins values/cessions de titres		0,000
Frais de négociations		0,000
RESULTAT NET DE A PERIODE		-38 962,255

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2007
(Montants exprimés en dinar)

	31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-38 962, 255
a- Résultat d'exploitation	-10 962,255
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 000,000
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
d- Frais de négociation	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	
TRANSACTION SUR LE CAPITAL	1 000 000,000
a- souscriptions	
Capital	1 000 000,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	
Droits d'entrée	
b- Rachats	
Capital	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	
Droits d'entrée	
VARIATION DE L'ACTIF NET	961 037,745
Actif Net	

a- En début d'exercice	
b- En fin d'exercice	961 037,745
Nombre d'actions (ou de parts)	
a- En début d'exercice	10 000,000
b- En fin d'exercice	10 000,000
VALEUR LIQUIDATIVE	96,104
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-3.90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 décembre 2007

1 - Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars.(soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 Sous le n°31/2006.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2007 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers de IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

3- Présentation du système comptable

La comptabilité de IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

4- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptable les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre, à l'exception du premier exercice qui s'étend du 06 Avril 2007 au 31 Décembre 2007.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**AC1- PORTEFEUILLE – TITRES****AC1a- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHEES : 250 600,000 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/1007	Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés					
<u>Actions admises à la cote</u>					
Actions société TUNIS AIR	35 000	161 000,000	133 000,000	-28 000,000	14 ,30%
<u>Actions non admises à la cote</u>					
Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600 ,000	117 600,000		12,64%
TOTAL	35 000	278 600,000	250 600,000	-28 000,000	26,94%

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 722 880,201 DT**AC2b- DISPONIBILITES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
	<u>31/12/2007</u>
B.F.P.M.E	1 480,201
COMPTE DE PLACEMENT	721 400,000

	722 880 ,201
	=====

AC3- CREANCES D'EXPLOITATION : 21 482,141 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation	Montant principal	Taux	Nbres .jours	Montant d'intérêt
Dépôts à terme BIAT	800 000,000	5,4% x 0,8%	237	22 440,329
Retraits	-78 600,000	5,4% x 0,8%	103	958,188
Total	721 400,000			21 482,141

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 27 350,920 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
	<u>31 /12/2007</u>
IKDAM GESTION	25 773,991
B.F.P.M.E	1 092,118
CMF	484 ,811

	27 350,920
	=====

PA2- AUTRES CREDITEURS : 6 573,677 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
	<u>31 /12/2007</u>
Autres crédateurs	1 864 ,700
Créditeurs factures non parvenus	4 480,000
FINA CORP	228 ,977

	6 573 ,677
	=====

CP1- CAPITAL: 961 037,745 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
	<u>31 /12/2007</u>
Capital social	1 000 000,000
Moins value sur actions cotés	-28 000,000
Résultat d'exploitation	-10 962,255

	961 037,745

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 10 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

PR1- REVENUS DU PORTFEUILLE TITRES : 1 750 ,000 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
	<u>31 /12/2007</u>
Dividendes actions TUNISAIR	1 750 ,000

	1 750 ,000

PR2- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 21 482,141

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
	<u>31/12/2007</u>
Intérêts sur comptes des dépôts (AC3)	-21 482,141

	-21 482,141
	=====

CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 26 866,109DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire	25 773,991
Rémunération du dépositaire	1 092,118

	26 866,109
	=====

CH2- AUTRES CHARGES : 7 328,287 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>
	<u>31/12/2007</u>
Services bancaires et assimilés	498,776
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 480,000
Redevance du Conseil du Marché Financier	9,811
Autres services extérieurs liés à l'exploitation	475,000
Publicité, publications et relations publiques	1 864,700

	7 328,287
	=====